

**Procès - verbal
de l'assemblée générale Extraordinaire**

L'An deux mille douze Et Le **10.05.2012**

À 17 heures.

Les associés de la société « Cap et Associés », au capital de 150.000 EUR,

Dont le siège social est situé 16 avenue Arthur Mullet, 11000 Carcassonne

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Carcassonne sous le numéro 519 119 374

Se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, à la suite de la convocation faite par lettre recommandée en date du **20.05.12** conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Louis AGUERA

Le Président constate que sont présents ou régulièrement représentés par un pouvoir :

- Monsieur Pierre Louis AGUERA, propriétaire de 1051 parts, numérotées de 1 à 1051
 - Madame Alice GOUMAUX, propriétaire de 112 parts, numérotées de 1051 à 1163
 - Monsieur Baptiste AGUERA, propriétaire de 337 parts, numérotées de 1163 à 1500
- Soit au total de parts représentées 1500 parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- les statuts de la société.
- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- le rapport du gérant.
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :



- Constatation de la cession de 112 parts de M. Pierre Louis AGUERA à Madame Alice GOUMAUX, dans la SARL « Cap et Associés » numéro 1051 à 1163 et de la cession de 337 part de M. Pierre Louis AGUERA à Monsieur Baptiste AGUERA, dans la SARL « Cap et Associés » numéro 1163 à 1500, et approbation de la nouvelle répartition du capital social

- Approbation de la nouvelle rédaction de l'article 8 des statuts et modification en conséquence

- Formalités à accomplir

Après un échange de vues, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution.

La collectivité des associés prend acte de la cession intervenue le ~~10.06.12~~ de 112 parts de M. Pierre Louis AGUERA à Madame Alice GOUMAUX, numéro 1051 à 1163 et de la cession de 337 part de M. Pierre Louis AGUERA à Monsieur Baptiste AGUERA, numéro 1163 à 1500, ladite cession étant libre entre associés aux termes de l'article 14.2 des statuts et approuve la nouvelle répartition du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Modification de l'article 8 des statuts :

Par suite de ladite cession l'article 8 est ainsi complété et modifié :

« Par acte sous seings privés en date du ~~10.06.12~~ enregistré à la SIE Carcassonne le ~~13/7.12.12~~....., bordereau ~~2012/934~~ case 2012 Monsieur Pierre Louis AGUERA a cédé à Madame Alice GOUMAUX 112 parts et à Monsieur Baptiste AGUERA 337 parts, qu'il détenait dans le capital de la SARL Cap et Associés numérotées 1051 à 1163 et de 1163 à 1500..

Par suite de cette cession le capital se compose comme suit :

- Monsieur Pierre Louis AGUERA :1051 parts, numérotées de 1 à 1051
- Madame Alice GOUMAUX : 112 parts, numérotées de 1051 à 1163
- Monsieur Baptiste AGUERA :337 parts, numérotées de 1163 à 1500

Soit un total de :1.500 parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Troisième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité y afférentes.

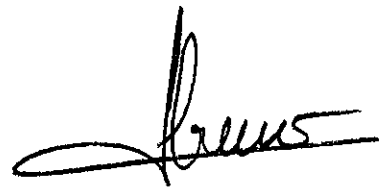
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 17h30 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les associés.

M. Pierre Louis AGUERA

Mme Alice GOUMAUX

M. Baptiste AGUERA



Extra SOCIETE Cap et Associés




FEUILLE DE PRESENCE

A l'assemblée générale extra -ordinaire
En date du ~~19.06~~ 2012 à 17 heures

R.C.S. : Carcassonne 519.119.374

Le Président :

Siège : 16 avenue Arthur Mullet
11000 Carcassonne

Nom & Prénom	(1)	Nombre de Voix	Nom & Prénom Adresse du Mandataire	SIGNATURE
AGUERA Pierre Louis	P	1051		
GOUMAUX Alice		112		
AGUERA Baptiste		337		

Les associés soussignés certifient exacte la présente feuille de présence.